

LE CYCLE 2 MUSAC

Ce cycle s'adresse aux instrumentistes/chanteurs, ayant déjà une pratique instrumentale des musiques actuelles au sein du Conservatoire ou en extérieur. Il constitue une période durant laquelle l'élève mettra en évidence ses capacités de progression, ses possibilités d'investissement au travail et dans laquelle il affirmera progressivement sa propre esthétique musicale.

DURÉE :

- Le Cycle 2 dure de 3 à 5 ans.

VOLUME HORAIRE :

- Minimum 4h45 hebdomadaire.

OBJECTIFS :

- Capacité à tenir sa place dans la pratique collective.
- Acquisition des bases d'une pratique instrumentale ou vocale autonome.
- Renforcement du langage des musiques actuelles.
- Contribuer au développement artistique et musical personnel.

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Les élèves ayant validé le Cycle 1 du Conservatoire en Musiques Actuelles seront admis d'office en Cycle 2.
- Les nouveaux élèves seront convoqués devant l'équipe pédagogique afin de :
 - Connaître leur motivation, leur parcours musical ainsi que leurs objectifs personnels.
 - Connaître leur emploi du temps et leur disponibilité.
 - D'apprécier leur niveau instrumental et de formation musicale.
 - D'interpréter 1 œuvre choisie dans une liste imposée + un morceau au choix.
 - Possibilité de jouer avec son groupe ou avec les professeurs présents.

ORGANISATION DU CURSUS :

Enseignements principaux :

- 1 atelier de pratique collective hebdomadaire (1h30) : « MUSAC ATELIER CYCLE 2 ».
- 1 pratique individuelle hebdomadaire (45 min).
- 1 cours de « FM MUSAC » hebdomadaire (1h00).

Enseignements complémentaires :

- Soit harmonisation au piano pour non-pianiste (30 min).
- Soit batterie pour non batteur (30 min).

Modules au choix :

- Chaque élève devra valider 2 modules durant le Cycle 2 parmi la liste suivante :
 - M.A.O.
 - Culture musicale Musac.
 - Commentaire d'écoute.
 - Rythme.
 - Déchiffrage
- Possibilité de choisir un module supplémentaire dans la liste de Culture et Créativité.

VALIDATION DU CYCLE :

- La validation du Cycle 2 comprend un contrôle continu et un examen terminal devant un jury extérieur.
- **Détail des épreuves terminales :**
 - Interprétation de 2 morceaux sur une liste imposée de 5 œuvres.
 - 1 relevé parmi une liste de 5 transcriptions (saisie numérique obligatoire).
 - 1 déchiffrage accompagné.
 - Bref entretien avec le jury.
- La validation du Cycle 2 donne accès au Cycle 3 et à la délivrance du B.E.M.